

ARASEMENT PARTIEL DU SEUIL DU MOULIN DE LA COUR COMMUNE DE SAINT-MAURICE-DES-LIONS (16)



Présentation du contexte et des travaux effectués

Long de 28 kilomètres, le Goire est un cours de première catégorie piscicole transversant des formations cristallines avant de confluer avec la Vienne en rive droite dans le bourg de Confolens.

37 ouvrages sont recensés sur cette rivière dont 12 sont détectés infranchissables pour la truite.

Le seuil du moulin de la Cour se situe dans la partie médiane du Goire et appartient à la commune de Saint-Maurice-des-Lions ainsi que le moulin attenant qui a été réhabilité en logement locatif et de tourisme.

Le seuil a perdu son usage juste après la seconde guerre mondiale et son état dégradé a été à l'origine de son affaissement dans le cours d'eau au cours de l'hiver 2014.

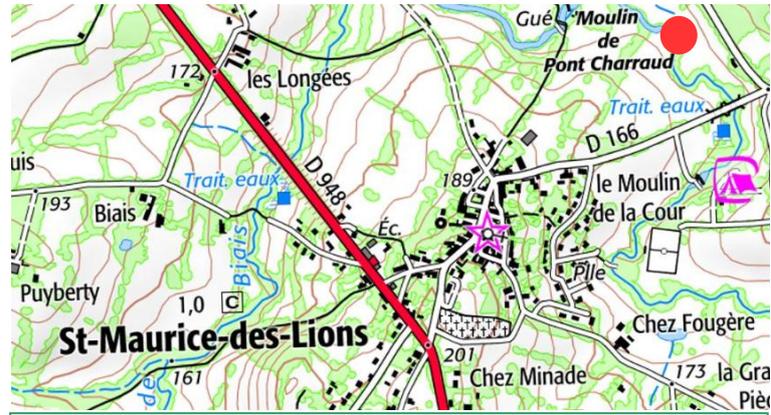
La commune s'est rapprochée du Syndicat qui lui a proposé plusieurs scénarii d'aménagement.

Elle a retenu l'arasement partiel qui permet la dualité de rétablir la continuité écologique sur un seuil difficilement franchissable pour la truite et de conserver le caractère patrimonial du moulin.

Maître d'ouvrage : Syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine

Entreprise / Régie : La prestation a été externalisée à l'entreprise Labbé TP

Période de réalisation et durée des travaux : novembre 2019 (2 semaines)



Coordonnées GPS : longitude : 45,966252 - latitude : 0,708962



Photo avant travaux



Photo après travaux

Description technique :

Le seuil est divisé en deux parties : l'une perpendiculaire au flot de la rivière et la seconde construite sur la berge, parallèle au lit mineur et servant de canal d'amenée de l'eau vers la roue. Seule, la première partie, qui s'était affaissée, a été démantelée et remplacée par un radier. Deux autres radiers ont été aménagés à l'aval du seuil pour limiter les érosions. En parallèle, la passerelle piétonne en amont de l'ancien seuil a été confortée et des blocs rocheux issus du chantier ont été placés dans le lit pour diversifier les écoulements et créer des habitats aquatiques le long du tronçon impacté par l'ancien ouvrage.

Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur www.tmr-lathus.fr



Coût total financements du projet : 25 000 € TTC

Le projet est soutenu par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (70%) et la commune de Saint-Maurice-des-Lions et la région Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 10%.

Etat des lieux :

Avant : Ouvrage difficilement franchissable pour la truite et en mauvais état de conservation.

Après : Reconquête de la continuité écologique. Passerelle et abords sécurisés. Potentiel patrimonial et touristique réservé. Aucun impact identifié des travaux en cas de crue.

Mise en place d'un suivi :

Un protocole de suivi pluriannuel du fonctionnement hydromorphologique et biologique du cours d'eau est prévu sur le tronçon concerné par les travaux (IBGN, piscicole, suivi hydromorphologique).

Informations sur les aspects administratifs

Les travaux ont fait l'objet d'une DIG, d'un dossier loi sur l'eau, d'un permis de démolir et d'une déclaration de travaux auprès de l'Architecte des Bâtiments de France. Cette action s'inscrit dans une opération isolée, le contrat n'étant pas signé à ce jour.

Documents utilisés qui seraient disponibles sur demande

Dossier de consultation des entreprises

Commentaires :

La démarche de travail a mobilisé les acteurs locaux (mairie, association de pêche, services de l'Etat,...) qui se sont impliqués dans le projet et ont permis son aboutissement sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat. Il s'agit d'une première opération de restauration de la continuité écologique pour le SIGIV concrétisant les attentes des élus locaux. Ce site a vocation à devenir une vitrine pour faciliter de nouveaux projets sur le territoire.



Vue depuis la passerelle sur le radier aménagé à la place du seuil et sur les blocs rocheux

Contact pour tout renseignement sur ce projet :

TMR : Nicolas THUAIRE - 05 45 31 05 61 - tmr@sigiv.fr

Président du Syndicat : Benoît SAVY - SIGIV - 7, rue des Récollets - 16500 Confolens.